

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Envirotex Resin Jewelry-Resin</b>		
<b>Autres moyens d'identification</b>			
<b>Numéro de la FDS</b>	02004		
<b>Code du produit</b>	02004, 02504, 02004M, 02004MC		
<b>Usage recommandé</b>	Artisanat d'art		
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucuns connus.		
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>			
<b>Nom de la société</b>	Environmental Technology, Inc.		
<b>Adresse</b>	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537		
<b>Téléphone</b>	Numéro de téléphone	707-443-9323	
<b>Courriel</b>	mail@eti-usa.com		
<b>Personne-ressource</b>	Technical Director		
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC	800-424-9300	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention	
<b>Mention de danger</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Lavez vigoureusement après manipulation.	
<b>Intervention</b>	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.	
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.	
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucuns connus.	
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Sans objet.	

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Résine époxyde		Breveté	4-90
Carbonate de propylène		Breveté	5-40

L'identité des substances dans ce produit est retenue comme un secret commercial (29CFR1910.1210(i)) et est disponible pour un médecin ou le personnel paramédical dans une situation d'urgence.

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau pendant plusieurs minutes avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Contact avec les yeux

Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Ingestion

Rincer la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Un contact peut produire une irritation des yeux accompagnée d'une rougeur, d'un gonflement, de larmes et d'une douleur. Le contact avec la peau provoque des irritations. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes incluent rougeur, démangeaisons et douleur. Éruption. Dermate.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

L'exposition peut aggraver des troubles cutanés préexistants. Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Agents extincteurs inappropriés

Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

#### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

#### Méthodes particulières d'intervention

Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

#### Risques d'incendie généraux

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. S'assurer d'une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche signalétique. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ce produit est miscible dans l'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

**Précautions relatives à l'environnement**

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Éviter de déverser dans des collecteurs d'eaux pluviales, des cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éviter l'inhalation des brouillards et vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver hors de la portée des enfants. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Lire et suivre les recommandations du fabricant.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Limites d'exposition professionnelle**

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition**

Aucune norme d'exposition n'est accordée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer les vêtements de travail séparément.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau**

**Protection des mains**

Gants résistants aux produits chimiques.

**Protection de la peau**

**Autre**

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter une tenue de protection chimique pour prévenir tout contact avec la peau.

**Protection respiratoire**

Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

**Considérations d'hygiène générale**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence**

Liquide visqueux.

**État physique**

Liquide.

**Forme**

Liquide.

**Couleur**

Clair.

**Odeur**

Minimal. Non distinct.

**Seuil olfactif**

Non disponible.

**pH**

Non disponible.

<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	> 200.0 °C (> 392.0 °F) Seta Coupelle fermée
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	> 1 (Air = 1)
<b>Densité relative</b>	1.15
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	légèrement soluble
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	0 % (VOC)

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Lire et suivre les recommandations du fabricant.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable aux températures normales et pendant l'emploi recommandé.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles. Eviter les températures élevées.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts. Réagit violemment avec les acides forts. Réagit de façon violente avec des bases fortes. Éviter tout contact avec l'eau et des liquides. Ne pas mettre le produit fondu en contact avec de l'eau ou autres liquides. Ce produit peut causer des réactions violentes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation. L'inhalation des vapeurs ou des brumes du produit peut irriter le système respiratoire.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une irritation des yeux
<b>Ingestion</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Peut être nocif en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Un contact peut produire une irritation des yeux accompagnée d'une rougeur, d'un gonflement, de larmes et d'une douleur. Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes incluent rougeur, démangeaisons et douleur. Éruption. Dermate.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Ne devrait pas présenter un risque dans les conditions normales d'utilisation prévue. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Carbonate de propylène (CAS Breveté)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5 mg/l
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une irritation des yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire** La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

**Sensibilisation cutanée** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Il a été démontré que les résines de ce type, des résines liquides basées sur du bisphénol A/épichlorohydrine (résine époxy), sont inactives lorsqu'elles sont testées lors d'études de mutagenicité in vivo.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Non inscrit.

#### Rapport NTP sur les produits cancérogènes

Non inscrit.

#### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

**Toxicité pour la reproduction** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Du fait de sa forte viscosité, ce produit ne constitue pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Présumé toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets contraires durables sur l'environnement.

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

**Mobilité dans le sol** Données non disponibles.

**Autres effets nocifs** Aucuns connus.

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Non réglementé.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.

## 14. Informations relatives au transport

### DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis** Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

### **TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

### **Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non réglementé.

### **CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Non inscrit.

### **Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger**  
 Danger immédiat - Oui  
 Risque différé - Non  
 Danger d'incendie - Non  
 Danger lié à la pression - Non  
 Danger de réactivité - Non

### **SARA 302 Substance très dangereuse**

Non inscrit.

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Oui

### **SARA 313 (déclaration au TRI)**

Non réglementé.

### **Autres règlements fédéraux**

#### **Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

#### **Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

### **États-Unis - Réglementation des états**

#### **États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Non réglementé.

#### **États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Non inscrit.

## États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Non inscrit.

## États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

## États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer. Oxiranne, 2-( -phénoxyméthyl)- (CAS 122-60-1) < 0,1 %.

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction. Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis (CAS 80-05-7) < 0,1 %.

## États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Oxiranne, 2-( -phénoxyméthyl)- (CAS 122-60-1)  
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis (CAS 80-05-7)

## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication	01-Mai-2016
Date de la révision	11-Avril-2016
Version n°	02
Références	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
Avis de non-responsabilité	Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.